



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 25 juin 2020 à la Salle de Gymnastique, 18h30

Présidence : M. Christian Marrel

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 5 décembre 2019

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Il salue dans le public Mme Valérie Guex, boursière adjointe, M. Bernard Burri, administrateur et Mme Hélène Brughera, ancienne municipale.

Se sont excusés : Mme Céline Dillner Reichen, présidente du CC de Paudex, Mme Maud Müller, présidente du CC de Savigny et M. Robin Carnello, président du CC de Pully.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 43 membres présents, le quorum est atteint. *1 arrivée en cours de séance.*

Personnes excusées : Mmes les Conseillères F. Le Tadic et S. Manné ; MM. les Conseillers O. Abetel, M. Belardinelli, P. Bugnon, C. Devalte, C. Dupertuis, M. Henchoz, P. Latorre, R. Mettraux, C. Nicolet, V. Novak et F. Zuercher

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'Ordre du jour. Il annonce la démission de 3 membres depuis le début de l'année : M. Mathias Dupertuis, Mme Doris Mangold et M. Claude Devalte. Le président propose de modifier le point 2 pour permettre l'assermentation de 3 personnes supplémentaires. Le point 2 devient ainsi « Assermentation de Mme Laure Breduillieard, MM. Axel Boggio, Yves Favre et Yves Torjman ».

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 5 décembre 2019 est mis en discussion. Il est accepté à la majorité et 3 abstentions. Le président remercie le secrétaire pour la rédaction.

2. Assermentation de Mme Breduillieard, MM. Axel Boggio, Yves Favre et Yves Torjman

Le président présente les 4 nouveaux conseillers, avant de les prier de s'avancer. Le texte officiel est lu et les conseillers prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

Le président prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de recueillement en mémoire de M. Ronald Tuchschnid, ancien Municipal et Conseiller communal.

Il indique ensuite les principaux événements depuis la dernière séance.

Le 9 février ont eu lieu deux votations fédérales ainsi qu'une élection complémentaire au Conseil d'Etat. Les deux objets fédéraux portaient sur l'initiative populaire du 18.10.2016 « Davantage de logements abordables » et sur la modification du 14.12.2018 du code pénal et du code pénal militaire (discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle). Le taux de participation à Belmont s'est élevé à environ 48%.

En ce qui concerne l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, quatre candidats s'affrontaient pour remplacer Madame Jacqueline de Quattro, élue au Conseil national. Madame Christelle Luisier Brodard a été élue au premier tour avec près de 56% des voix. Le taux de participation à Belmont s'est élevé à environ 34%.

Le président fait lecture des lettres de démission de M. Dupertuis, de Mme Mangold et de M. Devalte, 1^{er} vice-président.

Le 18 juin, il a participé à une séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois, présidée par notre secrétaire M. D. Bérard.

Le 21 juin a eu lieu l'élection complémentaire à la Municipalité de Belmont. Trois candidats briguaient le poste laissé vacant par notre syndic sortant M. Gustave Muheim. C'est notre collègue M. Jean-Claude Favre qui en est sorti gagnant au premier tour, devançant Mme Caroline Aubert et M. Didier Bérard.

Il félicite M. Favre et annonce qu'il sera assermenté mercredi 1^{er} juillet prochain, le jour de son entrée en fonction à la Municipalité.

Le président termine par un rappel à tous concernant la question des commissions techniques : les préavis doivent systématiquement être soumis à une commission technique, qui est nommée par le bureau du conseil ; elles sont des commissions dites « non permanentes », et elles ne fonctionnent que pour un objet précis ; elles sont constituées de conseiller(s) chevronné(s) et de conseillers « junior » afin si possible de contribuer à un transfert de connaissances ; les commissaires sont également choisis si possible en fonction de leur expertise dans le domaine concerné par le préavis ; les rapports des commissions doivent en principe être remis au moins 3 jours avant la séance du Conseil.

Il relève à ce sujet que deux des rapports de commission ont été remis avec du retard en raison d'une conjonction de facteurs défavorables et il remercie l'assemblée pour son indulgence dans ce cas précis.

4. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole au syndic, puis aux membres de la Municipalité.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella n'a aucune communication.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli lit son rapport (annexé au PV).

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi n'a aucune communication, l'assemblée se déroulant le même soir.

6. Préavis N° 01/2020 – « Législature 2021-2026 » - Nombre de membres au Conseil Communal et à la Municipalité

Le président passe la parole à M. O. Schaer, rapporteur de la Commission technique pour la lecture du rapport.

Il ouvre ensuite la discussion sur ce préavis. Sans question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis N° 02/2020 – « Chemin du Pâquis – Remplacement d'une conduite d'eau potable, création d'un collecteur d'eaux usées »

Le président passe la parole à M. G. Favre pour la lecture du rapport de la Commission technique. Il passe ensuite la parole à Mme A. Ramoni-Perret pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

Sans question sur cet objet, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

8. Préavis N° 03/2020 – « Chemin du Plan tronçon supérieur – Déplacement d'un collecteur d'eaux usées, remplacement d'une conduite d'eau potable, création d'un trottoir franchissable »

Le président passe la parole à M. G. Favre pour la lecture du rapport de la Commission technique. Il passe ensuite la parole à Mme H. Grossenbacher pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. A. Kalogeropoulos demande des précisions sur la différence de prix entre le premier collecteur au chemin des Pâquis et le collecteur du chemin du Plan car au niveau des travaux de génie civil, les coûts ont un rapport de 1 à 10. Il aurait souhaité, comme indiqué dans le rapport de la CoFin, une séparation des coûts du trottoir.

M. le Municipal P. Michelet indique que la comparaison entre les 2 objets n'est pas possible. Le volume des travaux, la longueur de la conduite à changer et d'autres éléments expliquent cette différence de prix. Par rapport à la séparation des travaux de génie civil du collecteur et ceux du trottoir, le détail n'est pas fait lors de la soumission. Le détail est fait, avec les métrés finaux, pour la ventilation des coûts finaux dans les différents comptes de fonctionnement.

Mme S. Rainotte remarque que la servitude a été modifiée pour un projet de construction. Elle demande si ce ne serait pas au propriétaire d'assumer les coûts de déplacement de cette conduite lors de la réalisation de la construction. M. Michelet indique que ce collecteur d'eaux usées, placé sur une propriété privée, est en mauvais état et qu'il aurait dû être changé à brève échéance. La servitude est une servitude d'accès au collecteur. Le plus logique était de mettre ce collecteur sur le domaine public. L'opportunité a été de remplacer cette servitude par une nouvelle concernant l'éco-point, avec un molok. Le collecteur peut ainsi être entretenu depuis le domaine public, sans devoir accéder sur une propriété privée. Mme Rainotte demande si le remplacement pourra être effectué en même temps que les travaux de terrassement du projet, afin de diminuer les coûts. M. Michelet répond qu'une coordination des travaux sera nécessaire.

Mme S. Gillard revient sur l'accord du propriétaire pour une servitude avec la mise en place d'un éco-point. Elle demande si le propriétaire aurait la possibilité ultérieure de refuser cette installation. M. Michelet indique que cet objet fait partie du permis de construire et de l'enquête publique, donc ne pourra pas être remis en question.

Sans autre question sur cet objet, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis N° 04/2020 – « Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques »

Le président passe la parole à M. J.-M. Mayor pour la lecture du rapport de la Commission technique. Il passe ensuite la parole à M. J.-P. Bolay pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. D. Bérard indique que le préavis et les rapports laissent beaucoup de questions ouvertes. Il relève des situations conflictuelles avec une solution mettant à disposition une seule borne publique. Il s'interroge sur la possibilité de la commune d'acquérir des véhicules électriques pour ses services et donc de plutôt privilégier le parking d'Arnier.

Dans l'attente d'un programme avec une stratégie énergétique, il annonce qu'il refuse ce préavis, en espérant que le Conseil sera consulté sur une politique communale en la matière.

Mme D. Zamaros considère qu'il faut accepter ce préavis, qui est un premier pas pour encourager à utiliser des véhicules électriques. Il faut montrer que des possibilités existent, afin que les personnes achètent des véhicules électriques en pensant à les garder plus longtemps, si une borne est disponible. Les technologies changent rapidement et d'autres solutions viendront, mais il faut bien commencer.

Mme S. Gillard soutient l'intervention de M. Bérard et elle est du même avis. Cette borne n'est pas justifiée actuellement. Les propriétaires ont déjà une borne chez eux, s'ils possèdent des véhicules électriques ou hybrides. Par rapport à l'analyse sur les emplacements possibles, elle relève que pour l'emplacement choisi on perdrait 2 places en zone bleue sur 4, dans un secteur du village qui manque sérieusement de places. Beaucoup de bâtiments n'ont pas de places visiteurs. Pour le parking d'Arnier, elle pense que le passage est plus important qu'analysé, pour accéder aux commerces comme la pharmacie. Une borne pourrait être placée près du poste de distribution électrique, sur la nouvelle zone de dépose pour l'école le long de la route d'Arnier. Elle considère qu'il ne faut pas accepter ce préavis, qui n'est pas abouti.

M. Michelet intervient et relève que le sujet est politique et émotionnel, les remarques faites sont intéressantes. Le fonds pourrait également financer d'autres besoins et il estime qu'il faut ouvrir d'autres options. La Municipalité propose de retirer le préavis, afin de revenir avec une analyse énergétique plus élargie et définir une politique comme cela a été fait pour l'assainissement et le ramassage des déchets.

Le président prend note du retrait de ce préavis par la Municipalité.

10. Election de deux membres à la Commission consultative d'urbanisme

Le président passe la parole à M. S. Gabella, président de la CCU. Ce dernier propose deux candidatures pour compléter la commission : MM. B. Grossenbacher et A. Kalogeropoulos. Il présente les deux candidats.

Sans autre candidat, MM. Grossenbacher et Kalogeropoulos sont élus par acclamation.

Il rappelle l'appel effectué lors de la dernière séance pour la mise en place d'un groupe de volontaires afin d'épauler la CCU. *Voir PV du 05.12.2019, point 2 sur les communications du Bureau.*

11. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e)

Comme annoncé par le président en début de séance, Mme D. Mangold a démissionné du Conseil et de fait de son poste de secrétaire suppléante.

Il demande s'il y a des propositions. Comme il n'y en a pas, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

12. Divers et propositions individuelles

M. J.-P. Bolay indique les résultats de l'enquête du CIB concernant les intentions pour la future législature. 40 conseillers ont indiqué vouloir continuer, 9 ne souhaitent pas renouveler leur mandat et 11 sont indécis. Il espère que ces derniers continueront. Il remercie les membres d'avoir participé à ce sondage qui aidera le comité à préparer les prochaines élections.

Il continue en félicitant M. J.-C. Favre pour son élection et le remercie pour le travail effectué à la Commission de finances depuis 2016.

Mme D. Zamaros souhaite proposer un projet pilote pour combattre la banalisation du racisme, du sexisme et de l'homophobie. Elle parle de son expérience d'avoir subi des moqueries et des insultes sur son physique, ce qui l'a traumatisée alors qu'elle n'avait que 7 ans. Elle constate que cela continue avec son petit frère et que les enseignants ne réagissent pas vraiment, en tout cas n'expliquent pas ce qui est mal dans ce comportement. Elle aurait tellement voulu avoir au moins une fois dans son enfance une figure d'autorité scolaire expliquer aux enfants autour d'elle la signification de ces actes et leurs impacts. On remarque une hausse dans l'attente des parents de la part des enseignants à l'école quant à l'éducation des enfants, à cause de laxisme. Mme Zamaros souhaite que les professeurs aient des outils pour les aider dans cette tâche. Travail avec la HEP pour le conseil et l'information des enseignants au même titre que l'éducation sexuelle ; outils informatiques ; réseau d'information avec des psychologues, autres acteurs et chercheurs politiques sont des pistes à explorer. Le but final serait d'aller en classe et rendre sensible à ces questions et rendre conscient voire transformer les futures générations. Avec le soutien du Conseil, elle souhaiterait présenter un plan d'action détaillé à la prochaine séance. Elle souhaite mettre en place des outils pour aider les enseignants et les élèves pour comprendre et apprendre avec compassion. Elle se dit usée de voir ce que certaines personnes subissent à cause d'une ignorance dûe au manque d'éducation sur ce sujet. L'inaction et le manque d'exposition ne sont plus une excuse.

M. Muheim a une énorme satisfaction de voir arriver ce genre de projet. Il explique qu'un projet d'un autre jeune a été traité par la Municipalité qui donnera suite utile pour accompagner l'initiative proposée.

Le président invite les membres du Conseil intéressés à se mettre en relation avec Mme Zamaros.

M. Gabella indique que 3 conseillères sont déjà intéressées à former le groupe de travail sur l'urbanisme. Il espère avoir encore au moins 2 personnes pour compléter et indique vouloir lancer le travail de ce groupe dans les semaines suivantes.

Mme la Municipale N. Greiner fait une rétrospective du parcours de notre syndic. M. Muheim prend la parole et donne quelques anecdotes sur le Conseil. Le président du Conseil rend hommage à son tour au syndic et lui présente un cadeau : un livre d'Or alimenté par les contributions des membres du Conseil, qui lui sera remis une fois finalisé.

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

Le président remercie les huissiers et le personnel communal pour la mise en place de la salle et invite l'assemblée au cocktail.

La prochaine séance du CC se déroulera le mardi 8 septembre 2020. Il est 20h55 lorsque le président clôt la séance du 25 juin 2020.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Christian Marrel



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation des comptes de l'année 2019 et du rapport de gestion 2019

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 18 juin 2020 à 18h30 à Pully en tant que délégué Municipal et membre du conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » à la présentation des comptes de l'année 2019 et du rapport de gestion 2019.

A cette occasion, nous avons pris congé du secrétaire du conseil intercommunal M. Bernard Montavon qui nous a fait savoir au début mois de juin 2020 son intention d'arrêter sa fonction lors de cette assemblée pour des raisons professionnelles après 3 années passées au sein de l'ASEL. Le président l'a remercié pour son travail et la bonne tenue des procès-verbaux.

Dès lors, un point supplémentaire a été porté à l'ordre du jour « élection d'une ou d'un secrétaire du conseil intercommunal ». Accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Madame Francine Medana, conseillère communale à Pully sous la bannière des verts a été élue par acclamation comme nouvelle secrétaire du conseil intercommunal de l'ASEL.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2019 après la huitième année d'activité peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.

Sur un budget 2019 de CHF 11'075'756.00, les charges de fonctionnement ont été, en 2019, inférieures de 1,1% par rapport au budget 2019 et supérieures de 4,2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2018 :

supérieures 4.5% pour les charges concernant les autorités et le personnel
inférieures 15.5% pour les charges concernant les achats de biens, services et marchandises

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 340'000.00 par rapport au budget 2019 s'expliquent par la diminution des commandes de carnets d'amendes d'ordre (moins CHF 13'000.00), diminution des renouvellements pièces uniformes et matériel (moins CHF 42'000.00), achat d'un véhicule d'intervention moins cher que prévu (moins CHF 18'000.00), renouvellement de radios Polycom moins important que prévu (moins CHF 15'000.00), mise en conformité locaux signalisation routière moins onéreuse (moins CHF 14'000.00), diminution de la consommation de carburant (moins CHF 22'000.00), pas de commande papier plotter et d'étalonnage de feux (moins CHF 30'000.00), peu de réparation du parc de véhicules (moins CHF 18'000.00), frais informatiques moins importants que prévu (moins CHF 116'000.00), primes d'assurances de choses, RC moins importantes que prévu (moins CHF 11'000.00) et divers diminutions (moins CHF 41'000.00).

L'effectif du personnel œuvrant au sein de l'Association est de 61.7 ETP.

La somme de CHF 62'168.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2019 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

La somme de CHF 160'400.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne les éléments suivants :

Attributions fonds renouvel. Projet Odysée (préavis 04-2019)	CHF 120'000.00
Attribution provision sur débiteurs douteux	CHF 40'400.00



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Pour les revenus de fonctionnement, ceux-ci ont été inférieures de 1.1% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2019 et supérieures de 4.2% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

La somme de CHF 300.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne l'octroi d'une autorisation d'exercer du commerce d'occasions.

Par contre, les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont supérieures de 34.9% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2019 et de 13.3% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

La somme de CHF 7'855.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2019, concerne la redistribution de la taxe C02. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 9.7% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et supérieurs de 3.0 % par rapport aux comptes de l'année 2018.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Pully, Savigny) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 865'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2019 et supérieures d'environ CHF 240'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Ainsi, pour la commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2019 de CHF 543'438.03, les comptes 2019 ont bouclés sur un montant de CHF 489'348.35 (écarts en CHF 54'089.68), soit un écart de moins 10%, ce qui représente un coût par habitant de CHF 129.70.

En 2018, les comptes avaient bouclés sur un montant de CHF 502'261.82 ce qui représente un écart par rapport à l'année 2019 de moins 2.6%.

Le conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2019 et a approuvé le rapport de la commission de gestion 2019.

Le huitième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2018. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années l'une des préoccupations principales du CODIR.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 25 juin 2020

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal